

RÈGLEMENT JEU CONCOURS “DÉFI CYCLISTE DE L'ÉTÉ - EXPÉRIENCE EN MINIBUS”

Arkéa, société anonyme au capital de 40.000 Euros dont le siège social est situé 1 rue Louis Lichou au Relecq-Kerhuon (29480), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 818 373 250, est le sponsor titre de l'équipe cycliste professionnelle Arkea-B&B Hotels.

L'équipe Arkéa-B&B Hotels participe au plus grand défi cycliste de l'été qui débutera le 29 juin 2024.

A cette occasion, la société ARKEA organise un jeu concours sans obligation d'achat sur Instagram.

Le jeu se déroule du 31 mai au 07 juin 2024 inclus, jusqu'à 10h00. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Ce jeu n'est en aucun cas géré ou parrainé par Instagram.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique **majeure**, résidant en France métropolitaine, détentrice d'un compte Instagram et disposant d'un accès Internet. La participation à ce jeu est exclue aux employés et représentants du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et des personnes vivant sous le même toit qu'eux. Arkéa se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle. Toute personne ne remplissant pas ces conditions et/ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et, en cas de gain, ne pourra bénéficier du lot.

Pour participer au « **Jeu-concours** » accessible sur la page Instagram **@creditmutuelarkea**, il suffit d'être abonné au compte **@creditmutuelarkea** pendant la durée du concours et au moment du tirage au sort, de taguer un ami en commentaire et de liker la publication.

Date	Description du lot	Montant
04/07/2024	<p>2 places à bord du minivan Arkea-B&B Hotels, le 4 juillet 2024, sur l'étape n°6.</p> <p>Descriptif détaillé de l'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Un accès au village départ et ses animations → Transfert du départ à l'arrivée en empruntant la route du Tour avant le passage des coureurs <ul style="list-style-type: none"> → Un accueil et un accompagnement par un membre de l'équipe → Suivi de la course sur écran et radio tour durant le trajet → Pause déjeuner sur la route du Tour de l'étape → Accès à l'espace Izoard pour suivre le final de l'étape 	1200€

Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire par tirage au sort.

Le gagnant sera informé par message privé via Instagram, auquel il devra répondre dans les 3 jours à compter de la réception du message afin d'accepter le gain par écrit et de fournir ses données personnelles nécessaire à la remise du gain. En cas d'absence de réponse dans le temps imparti, Arkéa se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort. Le lot gagné n'est ni modifiable, ni

cessible, ni échangeable, ni remboursable. Aucune contre-valeur ne pourra être exigée. Tout participant ne peut gagner qu'un seul lot.

La société organisant le jeu se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge et l'adresse du gagnant. Elle se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent, ou plus généralement si les circonstances l'exigent, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

IMPORTANT : Le gagnant et son accompagnant ne devront pas être sujets à des contre-indications pour ce type d'expérience. Le gagnant et son accompagnant devront se rendre par leurs propres moyens sur le lieu de l'étape, au départ de Mâcon. Plus de détails quant à l'adresse exacte du lieu de rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

En cas d'envoi des lots par voie postale, la Société Organisatrice ne fournit aucune garantie et ne prend aucune responsabilité ni obligation quant aux lots autre que celle de les adresser aux gagnants. A ce titre, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou par toute société de transport postal ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de toute société de transport postal, de même qu'en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon acheminement de courriers électroniques.

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de la Société Arkéa organisant le jeu.

Le règlement des opérations est accessible directement sur le compte Instagram @creditmutuelarkea. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à la Société Arkéa, dont l'adresse figure dans le présent règlement. Le présent règlement est par ailleurs déposé chez un huissier de justice en la personne morale suivante : SCP PAPILLON LESUEUR Huissier de justice - 11, boulevard de l'Europe - 91000 EVRY.

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, des informations vous concernant pourront être collectées par Arkéa dans le cadre de votre participation au jeu.

Les participants disposent sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer en contactant par email la communication@arkea.com ou par courrier postal à la Société Arkéa, 1 rue Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon.

Toute participation effectuée ne respectant pas le règlement ne sera prise en compte lors du tirage au sort. Tout participant suspecté de fraude sera exclu du jeu par ARKEA, sans qu'ARKEA ait besoin de se justifier.